

Depuis 21 mars 2017, la commune de Saint-Maximin ne peut plus délivrer de cartes d'identité. Les demandes de cartes nationales d'identité, comme celles de passeports, s'effectuent à présent, auprès des seules communes équipées de dispositifs de recueil biométriques. Il faudra par conséquent prendre rendez-vous dans l'une des communes équipées pour déposer vos dossiers de demande de carte nationale d'identité et/ou de passeport.

Les communes les plus proches de chez nous sont [Pontcharra](#), [Chambéry](#), [Domène](#),
Echirolles, Fontaine,
[Grenoble](#)
, Meylan,
[Montmélian](#)
,
La Motte Servolex,
[La Ravoire](#)
,
Saint-Alban-Leysse, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères,
□ □ □

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le [site du ministère de l'intérieur](#) [en cliquant ici](#)